

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Les infections respiratoires chez le patient porteur d'une MPOC

**No d'activité :** 68520

**Date :** mercredi le 13 février 2019

**Lieu :** Sani Sport

**Coordonnées :** 7777, boul. Marie-Victorin, Brossard

## Objectifs

À LA FIN DE CETTE SÉANCE DE FORMATION LES PARTICIPANTS POURRONT:

1. Comparer les recommandations du GOLD et CTS (Canadian Thoracic Society).
2. Discuter de l'impact d'une et de plusieurs exacerbations, au niveau de la modification de la fonction respiratoire, des activités du patient et du changement de l'approche thérapeutique.
3. Discuter des résistances particulières aux antibiotiques des patients MPOC versus la population en général.
4. Établir un algorithme de traitement chez les patients MPOC devant prendre des antibiotiques à répétition.

**Président de séance :** Dre Lise Chalut

## Horaire

2019-02-13	07:00	07:30	Autre	Arrivée, inscriptions et déjeuner	
2019-02-13	07:30	08:30	Conférence	Les infections respiratoires chez le patient porteur d'une MPOC	Dr Brian Grondin-Beaudoin, pneumologue
2019-02-13	08:30	08:40	Autre	Remerciements, évaluation et départ	

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Stéphane Haket au 514-512-4953 ou à [stephane.haket@astrazeneca.com](mailto:stephane.haket@astrazeneca.com)  
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de AstraZeneca

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.